

Demande d'inscription aux transports scolaires Bressuire ville

A retourner avant le 30 juin 2018

L'inscription est obligatoire pour une première demande ou un renouvellement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2018 - 2019

NOM de l'élève : **Prénom :**
Date de naissance : / / fille garçon
Adresse : Code postal : Ville :
Scolarisé(e) à l'école : Classe :

TRAJET

Fréquence :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="radio"/> matin	<input type="radio"/> matin	<input type="radio"/> matin	<input type="radio"/> matin	<input type="radio"/> matin
<input type="radio"/> soir	<input type="radio"/> soir	<input type="radio"/> midi	<input type="radio"/> soir	<input type="radio"/> soir

Point de montée existant (si vous le connaissez)

Validité Année scolaire 2018-2019 ou Du/...../..... au/...../.....

INFORMATIONS GENERALES

Les informations concernant les parents et/ou le responsable légal de l'élève seront transmises via la fiche Famille du service Affaires scolaires de la Ville de Bressuire.

PERSONNE AUTORISÉE À RÉCUPÉRER L'ÉLÈVE

Nom et prénom : **Tél. :**

EN CAS D'URGENCE

Personne à contacter : **Tél. :**

TARIFICATION

Part restant à votre charge : 75 € (facturation par la Ville de Bressuire).

Tarif dégressif à partir du second enfant : 50 €

La gratuité peut s'appliquer dans le cas d'une école d'affectation non choisie.

Ces circuits sont également accessibles sans inscription, sous réserve de places disponibles, à 1€ la journée (aller-retour).

DOCUMENT A JOINDRE

Une photo d'identité

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour pouvoir prétendre au bénéfice d'un transport, la distance minimale requise entre le domicile de l'élève et l'établissement fréquenté doit être supérieure à 1 km pour les élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Cette carte de transport scolaire permet le déplacement aller et retour les jours scolaires. En présence d'un accompagnateur à bord de l'autocar, la prise en charge ou la dépose de l'élève peut s'effectuer à un autre arrêt du circuit.

Le règlement intérieur s'impose à tous les usagers des transports scolaires.



En cas d'absence de l'un des deux parents ou de la personne autorisée à prendre en charge l'élève à l'arrêt de car, le conducteur se verra dans l'obligation de le déposer au périscolaire de l'école Duguesclin à la fin de sa tournée.

Accueil périscolaire : 05 49 65 56 42 - Ouvert de 16h30 à 19h30 (service facturé par la Ville de Bressuire)

AUTORISATIONS

Droit à l'image

J'autorise la communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à photographier et à filmer mon enfant dans le cadre de la réalisation de ses supports de communication.

J'accepte l'utilisation, l'exploitation et la reproduction de son image, sur quelque support que ce soit, à destination du bénéficiaire et de ses partenaires.

La présente autorisation est donnée pour tous les domaines d'exploitation tant qu'ils viseront à valoriser le service dans le respect de la préservation de la réputation et de la vie privée de mon enfant.

J'autorise que l'image de mon enfant puisse être utilisée

Je n'autorise pas que l'image de mon enfant soit utilisée

Document à retourner à :

Ville de Bressuire - Service des Affaires scolaires - 1 rue du Docteur Cacault - 79300 Bressuire

Pour plus d'infos : Agglomération du Bocage Bressuirais - 05 49 81 19 00

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et m'engage à communiquer sans délai tout changement concernant cet imprimé.

Fait le / / A

Signature du représentant légal :